

# Immobilier Coopérative d'habitants ou coopérative d'habitation?

24H 2016-01-22

**A propos de l'article intitulé «Le Bled veut sa part du gâteau des Plaines-du-Loup» (24 heures du 13 janvier 2016).**

A la lecture de votre article sur le projet de la coopérative d'habitation Le Bled, il me semble utile de réaffirmer la différence entre une coopérative d'habitation et une coopérative d'habitants.

En effet, la part coopérative du projet de quartier des Plaines-du-Loup a été, dès sa genèse, tout entière basée sur la gestion de petites unités, indépendantes, aussi différentes et variées que possible.

Leur unique principe commun: être administrées par les personnes qui les habitent, en petites unités d'environ 20 logements, autour de leur propre utopie démocratique, et principalement d'une architecture et d'un style de vie qui les définit. La multiplicité de ces petites communautés constitue, parallèlement aux autres formes de propriété, la mixité nécessaire à l'appellation «Ecoquartier», de par la diversité réelle de ses structures.

En réclamant «sa part du gâteau», l'architecte socialiste mandataire de la ville



La gare de Bex. CHANTAL DERVEY

semble surtout tenter de contourner ce principe dès le début de l'appel à projet, au nom de la productivité, proposant une structure unique, sous contrôle, chapeautant des sections (déclinaisons de sa vision) à la place de plusieurs vraies coopératives indépendantes. Tout le contraire de la mixité et des petites structures innovantes vantées par le projet. Néanmoins, Le Bled a le mérite de confronter un projet à ce qui pourrait devenir une autre utopie. A savoir exister en tant que petite coopérative d'habitants face à des «partenaires» dont le poids en mètres carrés et moyens financiers constitue clairement une entrave à la possibilité d'un rapport de force sain et équilibré.

**Boris Hoogeveen, président de la Coopérative d'habitants La Meute, Pully**

## Impôts Soyons libertaires...

Dans la foulée de la Révolution française, de l'abolition de la royauté et des privilèges, du début de la démocratie, en 1798,